

ASSEMBLEE NATIONALE17 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1153

présenté par
M. Guillaume

à l'amendement n° 99 du Gouvernement

à l'ARTICLE 22

Dans le dernier alinéa de cet amendement, supprimer les mots :

« et aux techniciens placés sous leur autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.